

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20210923-D_23_09_2021_12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2021

Affichage : 05/10/2021

Délibération n°23-09-2021-012

1.2 Délégation de service public

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 23 septembre 2021*

Date de convocation	17 septembre 2021
Date d'affichage	17 septembre 2021

Membres en exercice	55
Membres présents	43
Votants	48 (dont 5 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 23 septembre à 18h30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à Lamnay, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 41 - M. Éric BARBIER, Mme Catherine BOSSY, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHE'T, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Christiane VAN RYSEL, Mme Laëtitia VEEGAERT, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient représentés : 2 - M. Joël CIRON représenté par M. Dominique POUTOIRE, M. Willy PAUVERT représenté par Mme Virginie GODARD.

Pouvoirs : 5 - M. Raymond BELLENCONTRE ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves HERMELINE, M. Gérard GUESNÉ ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Myriam MORAND ayant donné pouvoir à M. Thierry GUÉRIN, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL.

Etaient excusés : 7 - M. Thierry BODIN, M. Emmanuel BOIS, M. Pierre BOULARD, M. Guy CHEVAUCHER, Mme Delphine LETESSIER, M. Roland MARCOTTE, M. Gaëtan THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Nadège PIOGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

SPANC : CHOIX DU MODE DE GESTION POUR LA DSP

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1411-1 et suivants,
Vu le Code de la commande publique,
Vu le rapport du Président,
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) est actuellement géré en Délégation de Service Public via un contrat avec la société VEOLIA Eau pour la partie Est du territoire, et via un marché public contracté avec la société SAUR pour la partie Ouest.

PREND ACTE que ces deux contrats arriveront à échéance en mars 2022.

RETIENT la concession par affermage comme mode de gestion pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif à compter de mars 2022.

DECIDE que la durée de concession sera comprise entre le 25 mars 2022 et le 31 décembre 2027.

DECIDE de fixer la périodicité de contrôle des installations à 10 ans.

DECIDE de reconduire et d'étendre à l'ensemble du territoire le principe de majoration de 100 % du prix du contrôle périodique de bon fonctionnement dans les conditions précitées.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 23 septembre 2021

Pour extrait conforme

Le 24 septembre 2021

Le Président

M. Didier REVEAU